



# FLASH' SNB!

Réforme des Retraites

L'ACTUALITÉ DU SYNDICAT NATIONAL DE LA BANQUE ET DU CRÉDIT

## CONTESTATION DU PROJET DE RÉFORME DES RETRAITES : POURQUOI ÇA NE PEUT PAS S'ARRÊTER...

**Après avoir participé pendant plusieurs mois, avec honnêteté et sincérité, aux différentes « concertations », car il n'y a - à ce jour - jamais eu la moindre vraie négociation dans ce dossier, le SNB et la CFE-CGC, syndicats pourtant réformistes et constructifs, ont clairement pris position contre ce nouveau projet de réforme !**

Vous trouverez, dans les lignes qui suivent, quelques exemples concrets de ce que nous ne pouvons pas accepter, pour les salarié(e)s, dans ce projet, inutile économiquement et dangereux socialement ! Mais avant, il est bon de savoir ce qui se passe réellement depuis ce week-end ! En effet, le Premier Ministre vient de faire semblant d'avancer et d'apparaître comme travaillant à la recherche et à la conclusion d'un compromis...

### Que propose-t-il en réalité ?

Il retire **TEMPORAIREMENT** le fameux « âge pivot » ou « âge d'équilibre » du projet de loi et demande aux partenaires sociaux de trouver, d'ici fin avril, des « formules de remplacement » pour assurer l'équilibre du système **MAIS** en excluant dès le départ deux pistes possibles : la baisse du montant des pensions et l'augmentation des cotisations.

### Résultat ?

Il n'y a donc plus, sur les trois leviers possibles, que l'âge de départ en retraite pour agir !

### Et la suite ?

Elle a d'ores et déjà été prévue : comme les partenaires sociaux ne pourront pas, avec de telles conditions imposées dès le départ, aboutir à un accord, le fameux « âge pivot » sera mis en place par le Gouvernement... par une simple ordonnance, et donc sans aucun débat au Parlement, évitant en plus une possible « fronde » d'une partie de sa majorité !

**Le SNB et la CFE-CGC demandent donc au Gouvernement et au Président de la République de faire preuve de responsabilité et de retirer ce projet de réforme des retraites !**

### *Âge pivot ou Âge d'équilibre ?*

L'âge légal est celui auquel vous pourrez prendre, à condition d'avoir une carrière complète, votre retraite. Il est fixé à 62 ans. L'âge pivot ou âge d'équilibre est l'âge auquel vous pourrez partir **SANS** subir une décote du montant de votre pension. Il serait fixé à 63, 64 ou 65 ans. En clair, si vous partez à 62 ans, le montant de votre pension est diminué – et définitivement pour tout le temps de votre retraite – de 10 ou 15 %. Si vous partez à 63, 64 ou 65 ans, vous bénéficiez de votre pension à taux plein...

CONTACT SNB/CFE-CGC : 01 48 10 10 50 - JANVIER 2020



SYNDICAT NATIONAL DE  
LA BANQUE ET DU CRÉDIT

1<sup>ER</sup> RÉSEAU SOCIAL DE LA BANQUE, DE LA FINANCE ET DU CRÉDIT!

# LE 16 JANVIER 2020 MOBILISATION GÉNÉRALE ET APPEL À MANIFESTER CONTRE LE PROJET DE RÉFORME DES RETRAITES



## *Une réforme qui pénalisera fortement les femmes !*

Alors que le gouvernement affirme que les femmes seront les grandes gagnantes, les calculs d'actuaire et d'experts comptables démontrent le contraire ! Pour une femme née en 1960 et après, et qui avait acquis son nombre de trimestres lui permettant de partir à taux plein à 62 ans, elle devra, du fait du mécanisme de l'âge pivot, soit partir avec une décote de 10%, soit attendre d'avoir atteint l'âge pivot (64 ans en 2025) pour partir avec le même niveau de retraite qu'avant le projet de loi. Pour les femmes nées après 1975, l'abandon du bénéfice des 8 trimestres par enfant élevé conduit à une diminution des pensions en comparaison du nouveau système proposé, dans presque tous les cas de figure (correspondant à 85% de demandes de départ en retraite de 2018). C'est ce qu'a démontrée l'étude de l'institut de la protection sociale, chiffrant l'impact du rapport Delevoye qui sert de base à la future loi.

## *Un projet de loi sans étude d'impact !*

Chaque projet de loi doit être fait l'objet d'une étude d'impact législatif. Pour ce projet de réforme des retraites, qui concerne TOUS les français, une telle étude d'impact est bien évidemment INDISPENSABLE ! Pourtant, le Secrétaire d'Etat a annoncé le 8 janvier dernier à l'Assemblée Nationale que le « simulateur » permettant à chacun de connaître l'impact de cette réforme sur sa future pension sera disponible... une fois la loi votée ! Cela reviendrait à vous vendre une voiture, dont vous ne connaissez le résultat du contrôle technique qu'après l'avoir achetée. Si cette nouvelle réforme des retraites est si « juste » que l'affirme le Gouvernement, pourquoi ne pas avoir mis à la disposition de tous les salarié(e)s, et depuis plusieurs semaines, des simulateurs pour que chacune et chacun puisse apprécier l'effet de la réforme sur sa future pension de retraite par rapport à ce qu'elle serait avec le système actuel ?

## *Une étatisation de notre système de retraite !*

Ce nouveau projet de réforme, s'il était mis en œuvre, conduirait directement à l'étatisation de notre système actuel de retraites. Si la gestion de nos retraites futures par l'Etat est aussi efficace que celle qu'il a mise en place pour notre système de santé et qui conduit à la situation catastrophique actuelle, en particulier dans les hôpitaux, nous pouvons être très, très inquiets quant au niveau futur des pensions versées ! Les partenaires sociaux, patronat et syndicats de salariés, ont pourtant largement fait la démonstration de leur capacité à parfaitement gérer la retraite ! Savez-vous que l'Agirc-Arcco (nos retraites complémentaires gérées paritairemment) dispose actuellement de 71 milliards d'euros de réserves... et que cette manne, fruit de vos cotisations et de la bonne gestion paritaire, sera demain, dans le cadre de cette réforme, utilisée pour financer le déficit des autres régimes ?

CONTACT SNB/CFE-CGC : 01 48 10 10 50 - JANVIER 2020



SYNDICAT NATIONAL DE  
LA BANQUE ET DU CRÉDIT

1<sup>ER</sup> RÉSEAU SOCIAL DE LA BANQUE, DE LA FINANCE ET DU CRÉDIT !